

Le 23 août 2017

Parents d'élèves

Objet : Sécurité des élèves

Madame,
Monsieur,

Les vacances étant terminées, voici le temps du retour en classe. La vigilance est de mise et nous devons reprendre nos bonnes habitudes de conduite.

Par les années passées en début d'année scolaire, nous avons constaté quelques dysfonctions qui pouvaient mettre en péril la sécurité des enfants, comme:

- les parents qui stationnent illégalement, soit en double ou aux endroits interdits devant l'école et repartent rapidement;
- les arrêts obligatoires qui ne sont pas toujours effectués ;
- les limites de vitesse qui ne sont pas toujours respectées, soit 30 km/h;
- les élèves qui descendent du véhicule du côté conducteur, soit du côté de la voie publique;
- les parents qui sont à la dernière minute ou en retard et qui ne respectent pas les règles de sécurité;
- l'engorgement de la zone scolaire qui compromet la sécurité des enfants.

Il vous appartient d'adopter un comportement vigilant. Pour ce faire, voici quelques suggestions :

Ville de Trois-Rivières

Direction de la police

2250, boul. des Forges
C. P. 1055
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5K4

Administration et enquêtes

T : 819 370-6700

Plaintes, circulation et fourrière

T : 819 691-2929

- le parent qui accompagne son enfant à pied contribue à sa sécurité;
- le parent qui stationne légalement et qui laisse son enfant franchir les quelques pas supplémentaires; ce qui n'empêche pas de le surveiller jusqu'à son entrée à l'école;
- le parent qui est moins pressé par le temps risque de mieux respecter les règles.

Afin d'assurer la sécurité de vos enfants, nos policiers seront vigilants et donneront des contraventions lorsqu'ils constateront une infraction au comportement routier qui pourrait mettre les enfants en danger. Nous comptons sur votre collaboration en donnant l'exemple et en adoptant un comportement préventif.

Merci et bonne année scolaire!

La Direction de la police